Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole

Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture

Band: 20 (1958)

Heft: 10

Rubrik: Nouvelles des sections

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

curité élémentaire est malheureusement considérée comme superflue par beaucoup de nos paysans.

- 4. Roulant à une vitesse excessive, un motocycliste arriva dans un virage et le coupa, alors qu'un camion automobile arrivait à ce moment précis en sens inverse. Son conducteur braqua immédiatement et totalement les roues du camion, mais ne parvint toutefois pas à éviter la collision. Le choc fut extrêmement violent et le motocycliste tué sur le coup.
- 5. Deux autres accidents à issue mortelle sont encore mentionnés dans le numéro du

journal en question. En ce qui concerne le premier, il s'agit d'un enfant électrocuté, et, pour ce qui est du second, d'un agriculteur écrasé par un char de foin.

*

Comme nous l'avons fait remarquer plus haut, il est facile de dire après un accident comment on aurait pu l'éviter. Mais ce qui importe, après tout, c'est que les accidents dont nous avons parlé auraient pu effectivement être évités si l'on avait fait preuve d'un peu plus de prudence et de moins d'étour-derie

Nouvelles des sections

Fribourg

La fin des gros travaux agricoles signifie la reprise de l'activité hivernale des associations de propriétaires de tracteurs agricoles. Lors de l'assemblée générale annuelle des délégués suisses, des 23 et 24 septembre écoulé, à Lausanne, un programme détaillé et très intéressant a été présenté aux différentes sections par l'organisation centrale. Le comité de la section fribourgeoise, laquelle compte actuellement plus de 2500 membres, élaborera très prochainement son programme qui sera porté à la connaissance des membres.

Dans le cadre de ce programme, il a été prévu d'intensifier la **lutte contre les accidents de la circulation** par la vente de plaques réfléchissantes à fixer sur les tracteurs et remorques agricoles. Les commandes de signaux réfléchissants peuvent être faites auprès de tous les postes de gendarmerie du canton, ainsi qu'auprès du Secrétariat de l'association, rue Geiler 2, à Fribourg.

A l'occasion de ce communiqué, il est rappelé aux membres qu'ils ont droit à des ristournes sur tous les carburants et lubrifiants et à des rabais de faveur sur les batteries, pneumatiques, toits protecteurs, assurances, etc., pour autant que la carte de membre soit pourvue du timbre-cotisation de l'année courante

Ces avantages dépassent de loin la modeste cotisation annuelle et nous adressons une invitation spéciale à tous les propriétaires de tracteurs agricoles qui n'ont pas encore adhéré à notre association. En versant immédiatement au compte de chèques IIa 2296 une cotisation réduite de fr. 8.— pour l'année 1958, ou fr. 13.— pour l'année 1959, qui comprend également la finance d'entrée, les nouveaux membres pourront déjà bénéficier de toutes les ristournes et rabais pour l'année 1958, et de l'envoi du périodique «Le Tracteur».

A.F.P.T.

Propriétaires de machines "John Deere" lisez l'avis de la Maison Matra à la page 7!